258024

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

## DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE vendeuil-caply

**DATE DE CONVOCATION** 

22 Novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 Novembre à dix-neuf heures

trente.

**DATE D'AFFICHAGE** 

22 Novembre 2024

EXERCICE

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la

Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur

VAN ACKER Marc, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

11

Etaient présents :

Mrs LE CONTE Bernard, TILLIER Jean, KASTELYN Camille,

JOLY Benoît, QUENTIN Thibaut, Mmes OPERON Martine,

PRESENTS 10 CAZIER Anick, OLIVIER Brigitte, VERLEYE Aurélie.

VOTANTS 10 Absent excusé: M. PARIZE Jérôme.

M. KASTELYN Camille a été élu Secrétaire.

M. PARIZE Jérôme a donné procuration à M.VAN ACKER Marc.

## OBJET: Délibération pour la création des postes d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré, par 11 voix pour,

- d'approuver la création de 3 postes d'adjoints au maire,

- de faire procéder à l'élection des personnes occupant les postes ainsi créés.

Fait et délibéré en séance, A VENDEUIL-CAPLY, le 29 Novembre 2024, Extrait certifié conforme,

Le Maire,